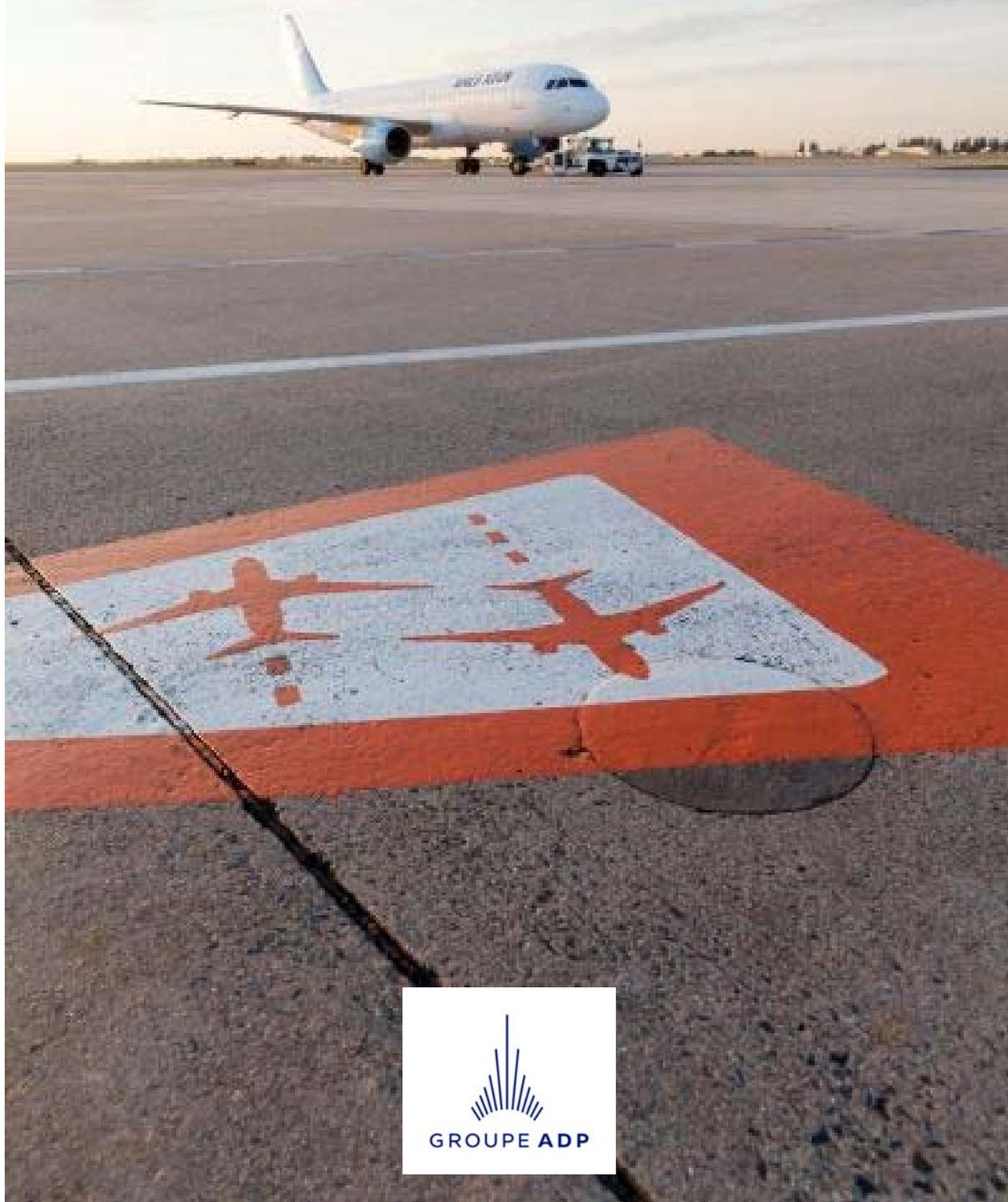


# Bilan 2015 des émissions de gaz à effet de serre Groupe ADP



## SOMMAIRE

**1 – OBJET DU RAPPORT**

**2 – DESCRIPTION DU GROUPE ADP ET PERIMETRE D'ETUDE**

**3 – INVENTAIRE DES SOURCES D'EMISSION SUR UNE PLATE-FORME AEROPORTUAIRE**

**4 – BILAN DES EMISSIONS**

**5 – NOS ACTIONS POUR LIMITER CES EMISSIONS**

## 1 - Objet du rapport

### Le présent rapport est effectuée par :

#### **AEROPORTS DE PARIS**

Société anonyme au capital de 296 881 806 euros  
SIREN 552 016 628 RCS Paris  
291, Boulevard Raspail  
75014 PARIS  
www.parisaeroport.fr

### Représentée par :

LA direction de l'Environnement et du Développement durable  
Représentée par Monsieur Didier Hamon, Secrétaire Général Groupe

### Objet du rapport :

Ce rapport est établi dans le cadre de la démarche de comptabilisation des émissions atmosphériques de la société Aéroports de Paris SA. Les sites concernés sont les aéroports Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget, les aérodromes d'aviation générale et le siège social à Paris (boulevard Raspail). L'année de référence lors de la réalisation du premier bilan est celle de 2011. Ce rapport est établi conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

### Documents de reference :

*Airport Carbon Accreditation (ACA) – Documentation and Guidance – Issue 9 – August 2015\_v2*, dénommé par la suite "Référentiel ACA".

Norme NF ISO 14064-1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre.

Norme NF ISO 14064-3 : Spécifications et lignes directrices, pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre.

Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) Version 2 – Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Guide du CITEPA (année 2010) sur les sources d'émissions aéroportuaires.

## 2 - Description du Groupe ADP et périmètre d'étude

Établissement public créé en 1945 et devenu société anonyme en 2005, le Groupe ADP aménage, exploite et développe des installations aéroportuaires civiles situées en région Île-de-France.

L'entreprise est à la fois propriétaire des emprises et des installations aéroportuaires, et gestionnaire de l'activité aéroportuaire. Le groupe ADP a réalisé en 2015 un chiffre d'affaire de 2 916 millions d'euros et employait au 31 décembre 2015, 8 996 collaborateurs.

Le Groupe ADP gère 14 plates-formes ouvertes à la navigation aérienne civile, dont Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et l'héliport d'Issy-les-Moulineaux qui ont accueilli 95,4 millions de passagers en 2015. Le Groupe ADP possède et exploite le plus vaste domaine aéroportuaire d'Europe.

Au titre de propriétaire des plates-formes aéroportuaires et de leurs installations, l'entreprise conçoit, maintient et optimise les installations dans la perspective de fournir un service de qualité à tous les acteurs présents sur les plateformes. Le Groupe ADP développe en permanence ses plateformes pour accompagner et anticiper la croissance du transport aérien. Il est également prestataire de services et valorise son patrimoine au travers des activités immobilières.

Les directions de Paris-Charles, de Paris-Orly et Paris-Le Bourget ont en charge les missions d'accueil et d'information des passagers et des partenaires, l'affectation des ressources - aires de stationnement, salles d'embarquement et de débarquement, tapis bagages, passerelles, la signalisation en aérogare et le balisage des pistes. L'entreprise est responsable des contrôles de sûreté de la sécurité des personnes et des biens. La direction de l'immobilier a en charge l'aménagement des plates-formes.

Une présentation de l'entreprise et de ses performances en matière de développement durable est disponible dans le rapport Environnement et Responsabilité Sociale et le document de référence 2015, téléchargeable sur le site internet [www.parisaeroport.fr](http://www.parisaeroport.fr).

Le périmètre de l'étude concerne les plateformes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, de Paris-Orly, de Paris-Le Bourget. Les aérodromes d'aviation générale ainsi que le siège social à Paris (boulevard de Raspail) ont été exclus des calculs compte tenu de leur faible contribution aux émissions totales de CO<sub>2</sub> (moins de 0,5 %).

Le périmètre de l'étude exclut aussi les filiales.

Les sources d'émissions prises en considération sont celles dont le Groupe ADP a le contrôle, soit celles des émissions directes et émissions indirectes d'énergie (référentiel ISO 14064).

Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux préconisés par l'ADEME dans le document Bilan Carbone V6.1 (juin 2010).

### 3 - Inventaire des sources d'émission sur une plate-forme aéroportuaire

#### 3.1 - Inventaire des émissions

Les activités aéroportuaires constituent un ensemble de sources très diverses. La liste des sources d'émissions sur une plate-forme aéroportuaire est développée dans un guide établi par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique). Ce guide a été élaboré à la demande de la Direction Générale de l'Aviation Civile (2010).

Les sources d'émissions sont listées dans le tableau suivant distinguant les émissions directes par site et émissions indirectes d'énergie hors site.

|   |                       |  |
|---|-----------------------|--|
| <b>Emissions directes</b>                         | Sources stationnaires | Centrales thermiques                                 |
|   |                       | Equipements groupes de secours                       |
|   | Sources mobiles       | Véhicules de service                                 |
|   | Process               | Fluides hors énergie (HFC – HCFC – SF <sub>6</sub> ) |
|   |                       | Gestion des eaux pluviales                           |
|   | Compost               |  |
| <b>Emissions indirectes associées à l'énergie</b> | Achat d'énergie       | Achat d'électricité                                  |
|   |                       | Achat de chaleur                                     |

#### 3.2 - Les sources des émissions directes

##### 3.2.1 - Les centrales thermiques et les groupes de secours utilisant de l'énergie fossile

Les plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, de Paris-Orly et de Paris-Le Bourget possèdent leurs propres centrales thermiques afin d'assurer la production de chaleur. D'une puissance supérieure à 20 MW chacune, ces installations de combustion de gaz naturel sont intégrées au plan national d'allocation de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. À ce titre, leurs rejets de CO<sub>2</sub> font l'objet d'une surveillance stricte. L'aéroport Paris-Charles de Gaulle possède une chaufferie à bois mise en service au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012.

La plate-forme de Paris-Orly utilise aussi sa centrale géothermique depuis le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2011.

Des groupes de secours électriques fonctionnant au fioul domestique sont également utilisés en cas de rupture d'alimentation du réseau EDF, pour reprendre instantanément ou à temps différé les secteurs d'activité stratégiques (aide à la Navigation Aérienne, balisage des pistes, postes d'inspection filtrage...)

### 3.2.2 - Les véhicules de service

Le groupe ADP possède une flotte comprenant des véhicules utilitaires, des véhicules légers et des engins dit spéciaux (camions, aérobuses, trains neige, dégraisseuses, balayeuses, etc). Ces véhicules fonctionnent à l'essence, au gasoil, au GPL, au GNV et à l'électricité.

### 3.2.3 - Les fluides hors énergie (fluides frigorigènes)

- *Les centrales froid et les climatisations*

Les plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, de Paris-Orly et de Paris-Le Bourget possèdent un réseau d'eau glacée qui alimente les principaux bâtiments. Ces équipements contiennent des fluides frigorigènes. Certains bâtiments sont dotés de climatisations d'appoint. Il est à noter que la majorité des véhicules de la flotte du Groupe ADP sont aussi climatisés.

- *Les cellules à haute tension*

Les cellules à haute tension présentes sur les plates-formes contiennent du SF<sub>6</sub>.

### 3.2.4 - Les sources marginales (moins de 1% des émissions totales)

Deux sources marginales n'ont pas été prises en considération dans les calculs d'émission compte tenu de leur très faible émission en CO<sub>2</sub>.

#### La gestion des eaux pluviales

Le Groupe ADP gère les eaux pluviales, récupérées suite au ruissellement des précipitations sur les surfaces imperméabilisées. Des bassins de rétention stockent sur les plates-formes les eaux en attente de traitement. Les produits présents dans l'eau en saison hivernale (fondants hivernaux) ont un fort indice de biodégradabilité. Elles font l'objet d'un traitement sur les aéroports à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly par des Stations de Traitement des Eaux Pluviales et sont ensuite rendues au milieu naturel si la qualité respecte les obligations réglementaires imposées par arrêté interpréfectoral spécifique. Le Groupe ADP dispose de 3 stations de traitement : une sur Paris-Orly et deux sur Paris-Charles de Gaulle.

#### Gestion des déchets verts

Une plate-forme de compostage des déchets verts a été ouverte en 2004 à Paris-Orly et en 2010 à Paris-Charles de Gaulle. Ces sites n'ont pas vocation à être des plates-formes "industrielles" de déchets verts, les quantités de produits finis ne dépassant pas les 365 tonnes par an.

### 3.3 - Les sources d'émission indirectes associées à l'énergie (hors site)

#### 3.3.1 - L'achat d'électricité

Les aéroports sont alimentés en électricité pour leur fonctionnement par des fournisseurs externes. Sur les plates-formes, le réseau électrique appartient au Groupe ADP.

#### 3.3.2 - L'achat de chaleur

La plate-forme de Paris-Orly récupère de l'eau surchauffée produite par l'usine d'incinération des déchets située sur le Marché d'Intérêt National de Rungis. Cette chaleur reçue permet de limiter l'utilisation des chaudières de la centrale thermique de la plate-forme.

#### 4 - Bilan des émissions

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet, le tableau suivant présente les émissions en CO<sub>2</sub> des différentes sources d'émission présentées précédemment. La réglementation n'impose pas la vérification des émissions par un tiers. Néanmoins, le Groupe ADP a mandaté un organisme extérieur spécialisé dans la vérification des inventaires d'émission (DD Intelligence) pour l'année 2015. L'objectif étant de contrôler si toutes les sources ont été prises en considération et de valider les résultats obtenus.

Les noms des émissions sont précisés ci-dessous :

| Catégorie d'émission                       | N° | Postes d'émissions   |
|--|----|--|
| Emissions directes de GES                  | 1  | Emissions directes des sources fixes de combustion                         |
|  | 2  | Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique                  |
|  | 3  | Emissions directes des procédés hors énergie                               |
|  | 4  | Emissions directes fugitives   |
|  | 5  | Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)                           |
| Emissions indirectes associées à l'énergie | 6  | Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité**               |
|  | 7  | Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid** |

|  |                    | Emissions GES (en Tonnes) |                |              |              |                     |               |
|--|--------------------|---------------------------|----------------|--------------|--------------|---------------------|---------------|
|  |                    | Année du bilan 2015       |                |              |              |                     |               |
| Catégories d'émissions                     | Postes d'émissions | CO2 (Tonnes)              | CO2 b (Tonnes) | CH4 (Tonnes) | N2O (Tonnes) | Autre gaz: (Tonnes) | Total (TCO2e) |
| Emissions directes                         | 1                  | 49 433                    |                |              |              |                     | 49 433        |
|  | 2                  | 2 638                     |                |              |              |                     | 2 638         |
|  | 3                  |                           |                |              |              |                     |               |
|  | 4                  |                           |                |              |              | 1 585               | 1 585         |
|  | 5                  |                           |                |              |              |                     | -             |
|  | <b>Sous total</b>  |                           | <b>52 071</b>  | -            | -            | -                   | <b>1 585</b>  |
| Emissions indirectes associées à l'énergie | 6                  | 27 902                    |                |              |              |                     | 27 902        |
|  | 7                  |                           |                |              |              |                     | -             |
|  | <b>Sous total</b>  | <b>27 902</b>             |                |              |              |                     | <b>27 902</b> |

Tableau de présentation Loi Grenelle pour le Groupe ADP

|  |        | Emissions évitées de GES (en Tonnes) |
|--|--------|--------------------------------------|
|  |        | 2015                                 |
| Catégories d'émissions                     | Postes | Total (TCO2e)                        |
| Emissions directes                         | 1      | -                                    |
|  | 2      |                                      |
|  | 3      |                                      |
|  | 4      |                                      |
|  | 5      | 7 860                                |
| Emissions indirectes associées à l'énergie | 6      |                                      |
|  | 7      | 4 182                                |

### Émissions évitées pour le Groupe ADP

Au-delà de la stricte obligation réglementaire et par souci de transparence, le Groupe ADP souhaite présenter les postes d'émissions en fonction des différents sites aéroportuaires entrant dans le périmètre du bilan

Le tableau suivant décompose les émissions par site.

|  |                    | année 2015<br>en Tonnes de CO2 eq |       |            |               |
|--|--------------------|-----------------------------------|-------|------------|---------------|
| Catégories d'émissions                     | Postes d'émissions | CDG                               | Orly  | Le Bourget | Total (TCO2e) |
| Emissions directes                         | 1                  | 38 961                            | 7 458 | 3 013      | 49 433        |
|  | 2                  | 1 553                             | 877   | 208        | 2 638         |
|  | 3                  |                                   |       |            | -             |
|  | 4                  | 743                               | 837   | 5          | 1 585         |
|  | 5                  |                                   |       |            |               |
|  | <b>Sous total</b>  |                                   |       |            |               |
| Emissions indirectes associées à l'énergie | 6                  | 21 218                            | 6 276 | 409        | 27 902        |
|  | 7                  |                                   |       |            |               |
|  | <b>Sous total</b>  |                                   |       |            | -             |

| catégories d'émissions                     | Postes | Total (TCO2e) | Total (TCO2e) | Total (TCO2e) |
|--|--------|---------------|---------------|---------------|
|  |        | CDG           | ORLY          |               |
| Emissions directes                         | 1      | -             |               | -             |
|  | 2      |               |               |               |
|  | 3      |               |               |               |
|  | 4      |               |               |               |
|  | 5      | 7 860         |               | 7 860         |
| Emissions indirectes associées à l'énergie | 6      |               |               |               |
|  | 7      |               | 4 182         | 4 182         |

Tableau simplifié des émissions évitées par site

## Légende

5 : concerne les émissions des chaudières bois de Paris-Charles de Gaulle.

6 : concerne les émissions correspondant à l'eau surchauffée, produite et provenant de l'usine d'incinération des déchets de Rungis.

Les incertitudes globales pour chacune des sources d'émissions sont présentées dans le tableau suivant.

| SCOPE   | Source d'émission       | Incertitude<br>sur la donnée et sur le facteur d'émission |
|---------|-------------------------|---|
| Scope 1 | Centrale thermique      | 5%  |
|         | Groupe de secours       | 6%  |
|         | Véhicules de service    |   |
|         | Essence - Gasoil        | 5%  |
|         | GPL                     | 10%   |
|         | Fluides frigorigènes    | 30%   |
| Scope 2 | Achat électricité       | 10%   |
|         | Achat d'eau surchauffée | 30%   |

## Comparaison années 2011 et 2015

La comparaison a été réalisée entre les émissions de l'année 2015 et celles de l'année 2011. Une baisse des émissions de GES de 4 034 tonnes éq. CO<sub>2</sub> est observable.

|   |                       | Emissions GES (en Tonnes) |                          |                     |                     |                        |                  | Année de<br>référence<br>2011<br>(TCO2e) |
|---|-----------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|------------------|--|
|   |                       | Année du bilan 2015       |                          |                     |                     |                        |                  |  |
| Catégories<br>d'émissions                           | Postes<br>d'émissions | CO2<br>(Tonnes)           | CO2<br>b<br>(Ton<br>nes) | CH4<br>(Ton<br>nes) | N2O<br>(Ton<br>nes) | Autre gaz:<br>(Tonnes) | Total<br>(TCO2e) | 2011                                     |
| Emissions<br>directes                               | 1                     | 49 433                    |                          |                     |                     |                        | 49 433           | 50 154                                   |
|   | 2                     | 2 638                     |                          |                     |                     |                        | 2 638            | 2 898                                    |
|   | 3                     |                           |                          |                     |                     |                        |                  |  |
|   | 4                     |                           |                          |                     |                     | 1 585                  | 1 585            | 1 859                                    |
|   | 5                     |                           |                          |                     |                     |                        | -                |  |
|   | <b>Sous total</b>     |                           | <b>52 071</b>            | -                   | -                   | -                      | <b>1 585</b>     | <b>53 656</b>                            |
| Emissions<br>indirectes<br>associées à<br>l'énergie | 6                     | 27 902                    |                          |                     |                     |                        | 27 902           | 30 681                                   |
|   | 7                     |                           |                          |                     |                     |                        | -                |  |
|   | <b>Sous total</b>     | <b>27 902</b>             |                          |                     |                     |                        | <b>27 902</b>    | <b>30 681</b>                            |

## 5 – Nos actions pour limiter ces émissions

En tant qu'acteur majeur dans le développement et l'aménagement de la région Île-de-France, le Groupe ADP se veut exemplaire et ambitieux en matière de protection de l'environnement. Cette décision repose sur la démarche de certification ISO 14001 de ses plates-formes, qui traduit son engagement en matière de développement durable.

### Plan stratégique 2011-2015

La politique de développement durable est depuis longtemps une composante de la politique générale du Groupe ADP, positionnant le développement durable et la responsabilité sociétale de l'entreprise au cœur du plan stratégique. Le Groupe ADP s'était engagé à réduire de 25 % les émissions de CO<sub>2</sub> internes, entre 2009 et 2015, avec deux leviers :

- réduire de 12,5 % la consommation d'énergie primaire interne par mètre carré de bâtiment ;
- satisfaire 15 % de la consommation interne finale par des énergies renouvelables.

En 2015, le Groupe ADP a réduit ses émissions internes de CO<sub>2</sub> de 34,3 % par rapport à 2009.

### 5.1 - Nous améliorons la performance de notre production d'énergie (les centrales thermiques et les groupes de secours)

#### Une centrale géothermique à Paris-Orly : 2011

Depuis le début de l'année 2011, une partie de la plate-forme de Paris-Orly et du futur quartier Cœur d'Orly est alimentée par une centrale géothermique de 10 MW. Cette installation puise de l'eau chaude à plus de 1 700 mètres de profondeur dans la nappe du Dogger et l'utilise pour chauffer les installations de la plate-forme qui y sont reliées. À plein rendement, elle permettra d'éviter la consommation de 3 600 tonnes d'équivalent pétrole et l'émission annuelle de 9 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

#### La chaufferie bois à Paris Charles de Gaulle : 2012

Le Groupe ADP a décidé d'alimenter le réseau de chaleur de Paris-Charles de Gaulle grâce à l'énergie bois. Implantée sur la plate-forme, une centrale biomasse produit de la chaleur depuis la fin de l'année 2012 par combustion de plaquettes de résidus de bois, sous-produits de l'exploitation forestière, collectés à moins de 50 km de l'aéroport. Elle s'inscrit dans le cadre des politiques de soutien à l'utilisation de chaleur renouvelable de l'ADEME et de la région Île-de-France.

Cette installation est la plus importante production d'énergie renouvelable pour le Groupe ADP.

78 000 MWh thermiques annuels peuvent y être produits évitant le rejet de 18 000 tonnes de CO<sub>2</sub> annuellement.

En 2015, la production d'énergie renouvelable du Groupe ADP est établie à plus de 15 % de ses consommations internes d'énergies.

### **La performance des chaudières à Paris Charles de Gaulle et Paris-Orly : 2012 à 2015**

Le groupe ADP renouvelle périodiquement son parc d'installations de combustion au profit de technologies plus performantes et donc moins émettrices de CO<sub>2</sub>. De nouvelles installations fonctionnant au gaz (et au fuel domestique (FOD) en cas de coupure d'alimentation gaz uniquement), ont été livrées en 2011 sur la plate-forme de Paris-Orly, et en 2015 sur la plate-forme de Paris Charles de Gaulle.

Cette dernière chaudière de 30 MW vient en remplacement de la production de chaleur provenant de la cogénération, dont l'arrêt est définitif.

### **La centrale d'eau glacée à Paris-Le Bourget : 2011**

La plate-forme du Bourget a installé une climatisation commune. Cette centrale d'eau glacée fournit une climatisation commune depuis août 2011 à tous les bâtiments qui sont raccordés.

### **Les thermofrigopompes du Hall M: 2012**

4 thermofrigopompes ont été installées pour la production de chaleur et de froid du Hall M de Paris-Charles de Gaulle. Ce système permet de produire simultanément du chaud et du froid à partir d'électricité. Son excellent rendement thermodynamique permet d'espérer de grandes économies d'énergie par rapport à des systèmes classiques de chauffage et de climatisation. Ce type d'installation est très intéressant quand un bâtiment nécessite des besoins de chaleur et de froid simultanément, ce qui est le cas d'un terminal. Le gaz substitué par cet équipement devrait permettre d'éviter l'émission de 1 600 tonnes de CO<sub>2</sub> annuellement.

### **Le solaire**

La toiture du restaurant interentreprises de Paris-Orly est équipée de panneaux solaires thermiques d'une superficie totale de 72 m<sup>2</sup>.

Le long du chemin piétonnier reliant Orlytech à la gare du RER voisine, des lampadaires autonomes dotés d'un aérogénérateur et d'un panneau solaire photovoltaïque ont été installés.

Un chauffe-eau solaire thermodynamique a été mis en service à Paris-Le Bourget, afin d'alimenter en eau chaude la caserne des pompiers. Cet équipement permet d'éviter l'émission de 280 kg de CO<sub>2</sub> annuellement.

En 2015, la ferme solaire installée à proximité de la Maison de l'Environnement de Paris-Charles de Gaulle a produit 145 000 kWh durant l'année. Ceci permet d'éviter l'émission de plus de 3 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

En 2016, des ombrières photovoltaïques ont été installées à l'aéroport de Paris-Le Bourget.

### **La géothermie de l'aéroport du Bourget**

En 2015 a été mise en service une géothermie superficielle sur sonde qui permet de chauffer l'équivalent des bâtiments internes de Paris-Le Bourget.

### **Électrons verts**

Pour réduire encore son empreinte carbone, le groupe ADP a souscrit, auprès de son fournisseur, une offre l'engageant à livrer une électricité dont la production provient pour tout ou partie d'origine renouvelable et française. Depuis 2014, le fournisseur d'énergie transmet des certificats, vérifiés et attestés par un tiers, garantissant la part annuelle d'énergie verte achetée.

En 2014, le Groupe ADP a consommé une électricité constituée de 30 % d'origine renouvelable et produite à partir de barrages hydroélectriques, de parcs éoliens ou de fermes solaires.

En 2015, cette part d'origine renouvelable a été portée à 50 %.

En 2016, elle est à 60% pour Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et à 100% pour Paris-Le Bourget.

## **5.2 – Nous diminuons nos consommations d'énergie**

### **Actions de maîtrise d'énergie dans nos installations**

Certaines actions de réduction des consommations ont permis l'obtention de certificats d'économie d'énergie.

Le Groupe ADP met en place des solutions techniques pour maîtriser les consommations énergétiques de ses terminaux. À Paris-Charles de Gaulle, un nouveau système de pilotage de l'éclairage a été mis en place.

### **Bientôt dans tous les terminaux**

À Orly ouest, les écrans d'affichage s'éteignent automatiquement lorsque l'aéroport n'accueille plus de passagers.

À Orly sud, le tapis roulant ne fonctionne plus en continu, mais uniquement lorsque les bagages sont présents.

### **L'informatique**

L'accroissement du nombre d'équipements et l'oubli des gestes élémentaires d'économie d'énergie peuvent faire croître la consommation électrique du parc informatique. Pour maîtriser ces consommations, le Groupe ADP a lancé son plan *Green IT*. Il repose sur un meilleur usage des équipements, le choix des technologies les plus sobres, la mise en œuvre d'architectures informatiques adaptées et la conception de centres de données économes.

### **Management de l'énergie**

En 2015, le Groupe ADP a été audité et certifié ISO 50001 pour ses activités d'exploitation et de développement des aéroports franciliens et de sa gestion d'énergie à partir de sources fossiles et renouvelables. Il devient ainsi le premier groupe gérant un système aéroportuaire de cette taille disposant d'un système de management de l'énergie certifié ISO 50001.

### 5.3 - Les actions dans le domaine de la construction durable

Le Groupe ADP s'est engagé à construire des bâtiments ayant le plus faible impact environnemental possible. Cette démarche de haute qualité environnementale, associée à des objectifs ambitieux de performance énergétique, est intégrée pour les projets de construction ou de réhabilitation lourde. Cet engagement a été initié avec le terminal 2G. Cet ouvrage a fait l'objet d'une opération pilote selon la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

#### **Hall M à Paris-Charles de Gaulle : 2012**

Avec cette salle d'embarquement du terminal 2<sup>E</sup>, le Groupe ADP a visé un niveau de performance énergétique et environnementale élevé. La consommation énergétique est inférieure de 20 % à la consommation globale moyenne des autres aéroports. Cette performance est obtenue notamment grâce à une enveloppe optimisée et des équipements de chauffage et de climatisation économes et efficaces. Cet ouvrage de 100 000 m<sup>2</sup> a reçu la certification HQE®.

#### **Bâtiment du comité d'entreprise à Paris-Charles de Gaulle : 2011**

Ouvert en juin 2011, le nouveau bâtiment dédié aux activités du comité d'entreprise est le premier ouvrage tertiaire entièrement certifié HQE® qu'a réalisé le Groupe ADP. Le système de chauffage et de climatisation est assuré par une pompe à chaleur réversible et un plancher chauffant-rafraîchissant. Les terrasses végétalisées drainent les eaux pluviales et renforcent l'isolation phonique.

#### **La Jetée Est à Paris-Orly**

La « Jetée Internationale » du terminal Sud de l'aéroport de Paris-Orly a été inaugurée en avril 2016 et a obtenu la certification HQE®, niveau Excellent. Cette nouvelle salle d'embarquement de 12 000 m<sup>2</sup> met en œuvre des solutions innovantes intégrant les objectifs ambitieux de la politique environnementale et énergétique du Groupe ADP. Les choix techniques et architecturaux réduisent les émissions de CO<sub>2</sub> de l'ordre de 60% par rapport à la moyenne des aéroports. La prévision de consommation énergétique du bâtiment est 16% inférieure aux exigences de la réglementation thermique 2012.

#### **Les futurs projets emblématiques à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly**

Conçu par les architectes et les ingénieurs de l'entreprise, le futur siège social sera certifié HQE®. Il sera situé à proximité des transports en commun desservant la plateforme (RER, future gare CDG Express, etc.) et représentera une surface construite de 12 000 m<sup>2</sup>.

Sa réception est prévue pour la fin d'année 2016.

Le projet « Nouvel envol » de Paris-Orly prévoit la construction d'un bâtiment de jonction entre les terminaux Orly Sud et Orly Ouest, une nouvelle salle d'embarquement internationale et le réaménagement complet des abords des terminaux.

Fort de l'expérience acquise avec le dernier terminal livré à Paris-Charles de Gaulle, le Groupe ADP briguera une certification HQE®.

Parmi les cibles prioritaires de cette certification figurent, en plus des performances énergétiques et environnementales, la maintenance, la gestion des déchets et la qualité sanitaire de l'eau.

### **Diagnostic énergie des bâtiments à Paris-Orly**

Une cartographie énergétique des bâtiments hors aérogare situés sur l'aéroport Paris-Orly a été réalisée. L'objectif est d'établir un Diagnostic de Performance Energétique pour chacun d'eux et cibler les bâtiments à rénover prioritairement d'un point de vue énergétique.

## **5.4 - Les actions de réduction concernant les émissions des véhicules**

### **L'acquisition de véhicules électriques : 2012 à 2015**

Depuis plusieurs années, le Groupe ADP acquiert des véhicules légers et utilitaires peu polluants.

Un engagement de commande de près de 200 véhicules électriques a été pris dans le cadre d'un vaste appel d'offres lancé en 2010 par une vingtaine d'entreprises publiques et de collectivités territoriales et piloté par le groupe La Poste. L'arrivée de ces véhicules a été échelonnée entre les années 2012 et 2015.

Le Groupe ADP a un programme d'acquisition en renouvellement de flotte de véhicules peu polluants.

## **5.5 - Les actions dans le domaine de la sensibilisation**

Le Groupe ADP mène des actions de sensibilisation interne et de communication externe afin :

- de sensibiliser les salariés de l'entreprise aux aspects environnementaux, à la politique environnementale du groupe et à l'actualité environnementale des plates-formes ;
- d'informer les parties prenantes des actions engagées par les aéroports dans le domaine de l'environnement.
- d'organiser des semaines événementielles à l'attention des salariés des plates-formes et des passagers (semaine du développement durable, semaine européenne de la mobilité, semaine européenne de la réduction de déchets).